FamEmp
ENQUÊTE LONGITUDINALE
Familles et Employeurs

ined
INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Enquête « Familles & Employeurs » 2027

Cette enquête porte sur votre **établissement** et non sur l'entreprise ou l'organisme dont il peut dépendre.
Le questionnaire ne doit pas être renvoyé ailleurs.
Il est à remplir de préférence par le service du personnel du site s'il y en a un, ou par le responsable de l'établissement.

Identifiant figurant sur le courrier que nous vous avons envoyé : ____

Renseignements concernant l'établissement

Merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu, de cocher les cases qui conviennent, de noter un chiffre par case et d'écrire très lisiblement.

1. **Nom :** _____

2. **Adresse :** _____

3. **N° SIRET :** ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊
4. **Code APE (ou NAF) de cet établissement :** ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊
5. **Intitulé en clair de son activité principale :**

6. **Cet établissement relève :**
 1. Du secteur **privé** à but non lucratif ☐
 2. Du secteur **privé** à but lucratif ☐
 3. De la fonction **publique** d'Etat ☐
 4. De la fonction **publique** hospitalière ☐
 5. De la fonction **publique** territoriale ☐
 6. Du secteur **public** ou nationalisé *(voir notice)* ☐
7. **Convention collective majoritaire :**
 Code IDCC : ⌊_⌊_⌊_⌊
 Ou intitulé : _____
 ☐ Pas de convention collective
8. **Cet établissement est-il le siège de l'entreprise ?**
 1. Oui ☐
 2. Non ☐

A - Horaires et temps de travail

A1 **Quelle est la durée hebdomadaire légale de travail pour les salariés / agents à temps complet dans cet établissement ?** *(La plus fréquente s'il y a des différences, hors forfait jour)*

⌊_⌊_ *heures* ⌊_⌊_ *minutes par semaine*

☐ non applicable

A2 **Combien de jours par semaine cet établissement fonctionne-t-il ?**

⌊_⌊,⌊_ *jours*

A3 **La semaine de quatre jours a-t-elle été mise en place dans votre établissement ?**

% de salariés/agents concernés

1. Oui en réduisant la durée du travail... ☐ → ⌊_⌊_⌊_ %
2. Oui **sans** réduire la durée du travail... ☐ → ⌊_⌊_⌊_ %
3. Accord en cours de négociation ☐
4. Non ☐

A4 **Au 31 Décembre 2026, combien de salariés / agents étaient au forfait jour ? (effectif ou %)**

(Voir notice) *Effectif* ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊ **OU** *pourcentage* ⌊_⌊_⌊ %

A5 **A l'embauche, certains types de postes sont-ils prévus comme des postes à temps partiel / incomplet ?**

1. Oui ☐
2. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

A6 **Cet établissement fonctionne-t-il...**

	Jamais	Parfois	Régulièrement (% de salariés/agents concernés)
a. la nuit	☐	☐	☐ → ⌊_⌊_⌊_ %
b. le samedi	☐	☐	☐ → ⌊_⌊_⌊_ %
c. le dimanche	☐	☐	☐ → ⌊_⌊_⌊_ %

A7 **Lorsqu'il est demandé par le salarié / l'agent, le temps partiel est-il accordé ?** *(En dehors des parents d'enfant de moins de 3 ans, du temps partiel « de droit » - voir notice)*

1. Oui, à toute demande ☐
2. Oui, selon les postes, les services ☐
3. Non ☐
4. Pas de demande de temps partiel ☐
9. *Ne sait pas* ☐

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2026X042AU du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2026-2027. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n ° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peut être exercé auprès de l'équipe FamEmp : famemp.ve@ined.fr. Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : dpd@ined.fr.

A8 Un salarié / agent de cet établissement peut-il bénéficier de souplesse horaire ?
(En dehors des obligations légales, de dérogations)

	Oui	Non	Ne sait pas
a. Le jour de la rentrée scolaire	☐	☐	☐
b. En raison des horaires d'école, de crèche, etc.	☐	☐	☐
c. En cas d'enfant malade	☐	☐	☐
d. Pour les parents célibataires ou dans le cas d'une garde alternée	☐	☐	☐
e. Pour des problèmes de santé ou un handicap personnel	☐	☐	☐
f. Pour aider un enfant ou un proche dépendant ou handicapé	☐	☐	☐
g. Si ses trajets entre son domicile et le travail sont particulièrement longs	☐	☐	☐
h. Pour convenance personnelle	☐	☐	☐

A9 Dans votre établissement, quels moyens sont utilisés pour contrôler les horaires ?
(Plusieurs réponses possibles)

1. Pointeuse, badgeuse sur site ☐
2. Connexion sur logiciel ou plateforme, logiciel informatique ☐
3. Signature, fiche horaire et assimilé ☐
4. Encadrement, responsable hiérarchique..... ☐
5. Autre ☐
6. Pas de dispositif mis en place ☐

A10 Si les salariés / agents travaillent au-delà de leur horaire officiel de travail, ces heures font-elles l'objet, même partiellement, d'une compensation
(pour les salariés / agents autres que ceux au forfait jour. Plusieurs réponses possibles)

1. Sous forme de rémunération..... ☐
2. Sous forme de repos compensateur ou congés, y compris récupération..... ☐
3. Possibilité d'arriver plus tard ou de partir plus tôt un autre jour ☐
4. Pas de compensation..... ☐
5. Pas d'heures supplémentaires / complémentaires ☐

A11 Qui, dans votre établissement… *(Plusieurs réponses possibles par ligne)*

	Le supérieur direct (N+1)	D'autres supérieurs (N+2 et plus) ou services	Les salariés / agents eux-mêmes	Des clients	Autre	Non concerné
a. Détermine les horaires de travail	☐	☐	☐	☐	☐	☐
b. Vérifie le résultat du travail	☐	☐	☐	☐	☐	☐
c. Prescrit le travail	☐	☐	☐	☐	☐	☐

B – Télétravail et travail à distance

B1 L'établissement fournit-il aux salariés / agents des outils de travail à distance ? *(Smartphone, ordinateur portable, VPN…)*

1. Oui..... ☐
2. Non ➔ **Aller en B3** ☐
9. *Ne sait pas* ➔ **Aller en B3** ☐

B2 Si oui, combien de salariés / agents sont actuellement équipés (effectif ou pourcentage) ?

Effectif ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ **OU** *pourcentage* ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ *%*

B3 En matière de droit à la déconnexion, cet établissement est-il actuellement couvert par :

1. Un accord négocié..... ☐
2. Une charte ☐
3. Pas d'accord ni de charte..... ☐

B4 Des mesures sont-elles mises en place dans votre établissement en matière de droit à la déconnexion ? *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Des actions de sensibilisation (par ex. diffusion d'information, formations des managers et / ou des salariés / agents) ☐
2. Des dispositifs techniques (par ex. blocage de l'accès à la messagerie, messages automatiques d'alerte en cas de connexion en dehors des horaires de travail)..... ☐
3. Autre(s) mesure(s) ☐
4. Pas de mesure ☐

B5 En 2026, certains salariés / agents ont-ils pratiqué le télétravail ? *(Pendant les horaires habituels de travail)*

1. Oui ☐
2. Non ➔ **Aller en B13** ☐
3. La nature du travail ne permet pas de pratiquer le télétravail ➔ **Aller en B13** ☐

B6 Au 31 décembre 2026, combien de salariés / agents étaient concernés (effectif ou pourcentage) ?

Effectif ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ **OU** *pourcentage* ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ *%*

B7 **Ce télétravail est-il encadré par un accord collectif ?**

1. Oui (ou en cours de négociation) ☐
2. Non..... ☐

B8 **Quel est le nombre maximum de jours pouvant être télétravaillés ?** *(Hors situation exceptionnelle)*

a. Jours fixes ?

⌊_⌊_⌊ , ⌊_ *jours* par ☐ semaine ☐ mois ☐ année

☐ pas de jour maximum

b. Jours flottants ?

⌊_⌊_⌊ , ⌊_ *jours* par ☐ semaine ☐ mois ☐ année

☐ pas de jour maximum

B9 **Y a-t-il des jours qui ne sont pas télétravaillables dans votre établissement ?** *(Hors situation exceptionnelle)*

1. Oui..... ☐
2. Non ➔ **Aller en B10**..... ☐

B9b **Si oui, lesquels ?** *(Hors jours de fermeture de l'établissement ; plusieurs réponses possibles)*

☐$_1$ Lundi ☐$_2$ Mardi ☐$_3$ Mercredi ☐$_4$ Jeudi

☐$_5$ Vendredi ☐$_6$ Samedi ☐$_7$ Dimanche

☐$_8$ Varie selon les équipes

B10 **Les salariés / agents peuvent-ils choisir parmi les jours télétravaillables ?** *(Hors situation exceptionnelle)*

1. Oui ☐
2. Non ☐

B11 **Où le télétravail peut-il être pratiqué ?** *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Au domicile des salariés / agents..... ☐
2. Dans un autre logement ☐
3. Dans des espaces de coworking ☐
4. Dans les locaux de l'entreprise autre que l'établissement habituel ☐
5. Autre ☐

B12 **L'activité des télétravailleurs est-elle contrôlée** *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Par un système déclaratif *(par exemple pointage en début et fin de journée)*..... ☐
2. Par un contrôle informatique ponctuel ou continu de la connexion..... ☐
3. Par des échanges réguliers entre managers et salariés / agents ☐
4. Pas de contrôle ☐

B13 **En cas de contraintes personnelles, certains salariés / agents sont-ils autorisés à travailler à leur domicile en dehors du cadre réglementaire du télétravail ?**

1. Oui..... ☐
2. Non ☐
3. La nature du travail ne permet pas de travailler à domicile ☐

C – Congés

C1 **Dans cet établissement, quel est le nombre de jours de congés payés annuels ?** *(Hors RTT, en jours ouvrés pour un salarié / agent à temps complet, minimum et maximum si plusieurs formules)*

a. Minimum : ⌊_⌊_,⌊_ *jours*

b. Maximum : ⌊_⌊_,⌊_ *jours*

C2 **Dans cet établissement, quel est le nombre de jours de RTT annuels ?** *(Minimum et maximum si plusieurs formules, si pas de jour de RTT noter 0)*

a. Minimum : ⌊_⌊_,⌊_ jours

b. Maximum : ⌊_⌊_,⌊_ jours

Pas de RTT➔ **Aller en C4**

C3 **Les salariés / agents peuvent-ils choisir librement quand poser les jours de RTT dans la semaine ou l'année ?**

1. Oui, pour tous les salariés / agents ☐
2. Oui, selon les postes, les services..... ☐
3. Non..... ☐

C4 **Les salariés / agents de votre établissement peuvent-ils bénéficier d'un compte-épargne temps ?**

1. Oui..... ☐
2. Non..... ☐

C5 **En cas d'enfant malade, les parents ont-ils droit à des jours de congé rémunérés spécifiques ?**

1. Oui, sans condition sur les droits du conjoint ☐
2. Oui, selon les droits du conjoint ☐
3. Non ➔ **Aller en C7**..... ☐
9. *Ne sait pas* ➔ **Aller en C7**..... ☐

C6 **Si oui, combien de jours au maximum par an ?**

⌊_⌊_ , ⌊_ *jours*

C7 **En 2026, combien y a-t-il eu de jours d'absence pour maladie dans votre établissement ?**

⌊_⌊_,⌊_ *jours*

C8 **Depuis qu'il a été instauré (en 2026), les pères salariés / agents qui ont eu un enfant ont-ils pris le congé supplémentaire de naissance (après leur congé paternité) ?** *(Voir notice)*

1. Tous ou quasiment ☐
2. Plus de la moitié..... ☐
3. Moins de la moitié ☐
4. Personne ou quasiment..... ☐
5. Pas de salarié / agent concerné ☐
9. *Ne sait pas* ☐

C9 **Depuis qu'il a été instauré (en 2026), les mères salariées / agents qui ont eu un enfant ont-elles pris le congé supplémentaire de naissance (après leur congé maternité) ?** *(Voir notice)*

1. Tous ou quasiment ☐
2. Plus de la moitié ☐
3. Moins de la moitié ☐
4. Personne ou quasiment ☐
5. Pas de salarié / agent concerné ☐
10. *Ne sait pas* ☐

Si établissement de la Fonction publique ➔ **Aller en C14**

C10 **Dans cet établissement, un maintien de salaire ou complément d'indemnisation est-il accordé quand le salaire dépasse le plafond de la sécurité sociale ?** *(Voir notice)*

	Oui	Non	*Ne sait pas*
a. Pour un congé de maternité	☐	☐	☐
b. Pour un congé de paternité	☐	☐	☐
c. Pour un congé supplémentaire de naissance	☐	☐	☐

C11 **Dans cet établissement, la durée proposée du congé de maternité accordé pour un premier enfant est-elle supérieure au congé légal (16 semaines) ?** *(Hors congés pathologiques, naissances multiples et congé parental ou congé supplémentaire de naissance)*

1. Oui ☐
2. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

C12 **Dans cet établissement, la durée proposée du congé de paternité accordé pour un premier enfant est-elle supérieure au congé légal (1 mois) ?** *(Hors naissances multiples et congé parental ou congé supplémentaire de naissance)*

1. Oui
2. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

C13 **Existe-t-il dans votre établissement un dispositif de « rattrapage salarial » après un congé de maternité ?** *(Voir notice)*

1. Oui, c'est intégré dans le système de paye . ☐
2. Oui, par un autre dispositif ☐
3. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

C14 **Au cours de l'année 2026, combien de salariés / agents de l'établissement ont-ils eu recours au...** *(Voir notice)*

a. congé de proche aidant (CPA) |_|_|_|

b. congé de présence parentale (CPP) |_|_|_|

C15 **Au cours de l'année 2026, un ou des salarié(e)s / agents de l'établissement ont-ils ou elles eu recours à au moins une autorisation d'absence pour une assistance médicale à la procréation (PMA)** *(Voir notice)*

1. Oui ☐
2. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

C16 **Dans cet établissement, des jours d'autorisation d'absence sont-ils accordés à une salariée / agent qui souffre de menstruations douloureuses, d'une pathologie gynécologique ou de symptômes liés à la ménopause ?**

1. Oui ☐
2. Non ☐
9. *Ne sait pas* ☐

D – Gestion du personnel

D1 **Y a-t-il dans votre établissement ou au siège un service du personnel et/ou une direction des ressources humaines…**

1. Oui, dans l'établissement ☐
2. Pas dans cet établissement mais au siège social .. ☐
3. Non ☐

D2 **Dans cet établissement, ces critères sont-ils déterminants pour la promotion ou l'avancement des salariés / agents ?**

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
a. Ancienneté	☐	☐	☐	☐
b. Formation continue	☐	☐	☐	☐
c. Disponibilité *(horaires, déplacements)*	☐	☐	☐	☐
d. Mobilité géographique (*changer d'établissement)*	☐	☐	☐	☐
e. Efficacité, tenue des objectifs	☐	☐	☐	☐
f. Savoir-être, esprit de coopération	☐	☐	☐	☐

D3 Dans votre établissement les salariés / agents ont-ils un entretien annuel d'évaluation ?

1. Oui, tous les salariés / agents ☐
2. Oui, certains salariés / agents ☐
3. Non ➔ **Aller en D6** ☐

D4 Cet entretien comporte-t-il un objectif individuel/d'équipe ?

1. Oui, pour tous les salariés / agents ☐
2. Oui, pour certains salariés / agents ☐
3. Non ☐

D5 Cet entretien comporte-t-il une discussion sur l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ?

1. Oui, pour tous les salariés / agents ☐
2. Oui, pour certains salariés / agents ☐
3. Non ☐

D6 Des actions de sensibilisation auprès des managers ou responsables d'équipe sont-elles organisées sur l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

D7 Votre entreprise est-elle signataire d'une charte sur la parentalité en entreprise ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

D8 Un guide pratique sur les droits en matière de parentalité est-il diffusé dans votre établissement ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

D9 Dans votre établissement y a-t-il des consignes pour l'organisation de réunions le matin avant 9h et le soir après 18h ?

1. Oui, c'est interdit ☐
2. Oui, il est recommandé de les éviter ☐
3. Non, pas de consigne ☐
4. Ne s'applique pas, pas de réunion dans votre établissement ☐

D10 La situation familiale des salariés / agents de l'établissement est-elle connue par le service du personnel (ou le directeur de l'établissement) ?

	Oui, pour tous les salariés / agents	Oui, dans certains cas	Non
a. Leur situation conjugale	☐	☐	☐
b. L'activité de son conjoint	☐	☐	☐
c. Le nombre d'enfants	☐	☐	☐
d. L'âge du dernier enfant	☐	☐	☐
e. La situation de dépendance ou de handicap dans l'entourage	☐	☐	☐

D11 La vie familiale des salariés / agents est-elle prise en compte sur les points suivants ?

	Oui, pour tous les salariés / agents	Oui, pour certains	Non	Non concerné
a. Organisation des horaires de travail	☐	☐	☐	☐
Organisation du télétravail	☐	☐	☐	☐
c. Missions et déplacements	☐	☐	☐	☐
d. Changements de postes, mobilités internes	☐	☐	☐	☐
e. Attribution du temps partiel *(en dehors du congé parental ou du temps partiel de droit)*	☐	☐	☐	☐
f. Planification des congés	☐	☐	☐	☐
g. Planification des réunions	☐	☐	☐	☐
h. La charge de travail	☐	☐	☐	☐

D12 En matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes, cet établissement est-il couvert par …

1. Un accord collectif ☐
2. Un plan d'action unilatéral ☐
3. Pas d'accord ni de plan ➔ **Aller en E** ☐

D13 Cet accord ou ce plan inclut-il des actions et objectifs dans le domaine « articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale » ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

E - Politique sociale

E1 **Existe-t-il dans l'établissement une participation pour les repas de midi ?**
(Plusieurs réponses possibles)

1. Une subvention à un restaurant d'entreprise... ☐
2. Repas fourni, panier repas ☐
3. Des chèques restaurant ou équivalent ☐
4. Non..... ☐

E2 **Cet établissement participe-t-il au financement d'une complémentaire santé couvrant les enfants ou conjoints des salariés / agents ?**

1. Oui de manière obligatoire pour tous..... ☐
2. Oui de manière facultative (pour tous ou certains) ☐
3. Non ☐

E3 **Pour la complémentaire santé, quelle est la part de la cotisation totale prise en charge par l'employeur ?** *Si les salariés ont le choix entre plusieurs formules, indiquez la part pour la formule de base (celle offrant les plus faibles garanties)*

1. Moins de la moitié ☐
2. La moitié..... ☐
3. De la moitié aux trois-quarts ☐
4. Plus des trois-quarts ☐
5. La totalité ☐

E4 **Dans votre établissement, les salariés / agents ont-ils accès à un contrat de prévoyance ?**
(Voir notice)

1. Oui ☐
2. Non ➔ **Aller en E6**..... ☐

E5 **Si oui, ce contrat de prévoyance couvre :**
(Plusieurs réponses possibles)

1. L'incapacité ou l'invalidité ☐
2. Le décès..... ☐
3. La dépendance ☐
4. Les arrêts de travail ☐
5. Les aidants *(indemnisation des congés spécifiques aux aidants, accompagnement social, bouquet de prestations ou services,...)*..... ☐

E6 **Quel a été le pourcentage des sommes versées au comité social et économique ou équivalent pour ses œuvres sociales par rapport à votre masse salariale en 2026 ?**

1. Moins de 1 %..... ☐
2. De 1 % à moins de 2 % ☐
3. De 2 % à moins de 3 % ☐
4. Plus de 3 % ☐
5. Pas de C.E. ou équivalent ☐
9. *Ne sait pas*..... ☐

E7 **Existe-t-il, relié à cet établissement, pour les besoins des salariés / agents...**

	Oui	Non	*Ne sait pas*
a. une conciergerie d'entreprise ?	☐	☐	☐
b. une association sportive ou culturelle ?	☐	☐	☐
c. une garderie, un centre aéré ?	☐	☐	☐
d. une crèche ou des places en crèche ?	☐	☐	☐
➔ Nombre de berceaux : ⌊⌊⌊			

E8 **Certains salariés / agents peuvent-ils bénéficier dans votre établissement (par l'employeur, le comité d'entreprise ou équivalent, la mutuelle ou un autre organisme de gestion des œuvres sociales)** ...

	Oui	Non
a. de primes de mariage ou PACS	☐	☐
b. de primes de naissance	☐	☐
c. d'une aide financière aux frais de garde des enfants *(CESU ou autre)*	☐	☐
d. d'une aide financière aux études des enfants	☐	☐
e. d'un accès à des centres ou colonies de vacances	☐	☐
g. d'une aide-ménagère	☐	☐
h. d'une assistance sociale	☐	☐
j. d'une aide financière pour les vacances	☐	☐
k. d'un accès à des logements sociaux	☐	☐
l. de plans d'épargne spécifiques *(y compris retraite)*	☐	☐
f. de prestations pour un enfant handicapé	☐	☐
i. de dispositifs pour accompagner les aidants	☐	☐

➔ **Si « Non » à f. ET i., Aller en E9**

E8b **Quels dispositifs ou mesures votre établissement met-il en place pour accompagner les parents d'un enfant handicapé ou les aidants…**

(Plusieurs réponses possibles)

1. Information des salariés aidants (droits, référent RH, orientation)..... ☐
2. Aménagement ou réduction du temps de travail.. ☐
3. Télétravail facilité..... ☐
4. Congés ou autorisation d'absence spécifique ☐
5. Soutien matériel ou financier (dons de jours, aides financières, prestations, services) ☐
6. Formation ou sensibilisation des managers à la situation des aidants ☐
7. Autre, *préciser*..... ☐

E9 **Au cours de l'année 2026, cet établissement a-t-il participé à l'organisation pour ses salariés / agents...**

	Oui	Non
a. d'activités sportives ou bien-être	☐	☐
b. d'événements culturels	☐	☐
c. de spectacles ou de fêtes de fin d'année pour les enfants	☐	☐
d. d'autres événements *(voyages, loisirs, soirées ...)*	☐	☐

Si établissement de la Fonction publique ➔ **Aller en F**

E10 **En 2026 cet établissement a-t-il bénéficié d'un crédit d'impôt famille au titre des dépenses engagées pour la garde des enfants de moins de 3 ans des salariés ?** *(Pour dépenses de crèches et halte-garderie d'entreprise / inter-entreprises, financement de crèches, versement de CESU) – (Voir notice)*

1. Oui ☐
2. Non ➔ **Aller en F** ☐
9. *Ne sait pas* ➔ **Aller en F** ☐

E11 **Si oui, quel a été le montant du crédit accordé ?**

⌊_____⌋ *euros*

F - Caractéristiques de votre établissement

F1 **Quels étaient les effectifs de l'établissement au 31/12/2026 ?** *(Voir notice)*

⌊_____⌋

F2 **Quel était le nombre ou le pourcentage de femmes ?** *(Voir notice)*

⌊_____⌋ ou ⌊___⌋ %

F3 **Le directeur actuel de l'établissement est...**

1. Un homme ☐
2. Une femme ☐

F4 **Il ou elle a...**

1. Moins de 35 ans ☐
2. De 35 à 49 ans ☐
3. 50 ans ou plus ☐

F5 **Quelle est la proportion de femmes dans le comité de direction**

⌊___⌋ % ☐ pas de comité de direction

F6 **Y a-t-il dans cet établissement des représentants du personnel ?**

1. Oui, sans étiquette syndicale ☐
2. Oui, syndiqués ☐
3. Non ☐

F7 **Dans son activité principale, diriez-vous que le marché ou le public de cet établissement est plutôt...**

1. Local ou régional ☐
2. National ☐
3. Européen ☐
4. International ☐
9. *Ne sait pas* ☐

F8 **L'activité de cet établissement connaît-elle des fluctuations importantes ?**

	Oui	Non	NSP*
a. Annuelles	☐	☐	☐
b. Saisonnières	☐	☐	☐
c. Hebdomadaires	☐	☐	☐

F9 **Au cours de l'année 2026, cet établissement a-t-il eu recours à...**

	Oui	Non	NSP *
a. des heures supplémentaires ou complémentaires ?	☐	☐	☐
b. la sous-traitance pour son activité principale (*cœur de métier*) ?	☐	☐	☐
c. des intérimaires ou vacataires ?	☐	☐	☐
d. des CDD, contractuels ?	☐	☐	☐

F10 **En 2026, votre établissement a-t-il connu des difficultés à recruter sur certains postes vacants ?**

1. Oui ☐
2. Non ☐
3. Non concerné (pas de recrutement) ☐

F11 **Au cours des trois dernières années, cet établissement a-t-il connu des changements importants dans les domaines suivants ?**

	Oui	Non	NSP *
a. Changement des procédés de production	☐	☐	☐
b. Développement de nouveau(x) produit(s) ou service(s)	☐	☐	☐
c. Diminution significative de l'activité	☐	☐	☐
d. Augmentation significative de l'activité	☐	☐	☐
e. Diminution significative des effectifs	☐	☐	☐
f. Plan de réduction des effectifs (PSE, PDV, RCC) ou accord de performance collective (APC)	☐	☐	☐
g. Augmentation significative des effectifs	☐	☐	☐
h. Une réorganisation ou une restructuration	☐	☐	☐
i. Développement du flex-office	☐	☐	☐
j. Déménagement	☐	☐	☐
k. Développement d'applications utilisant l'intelligence artificielle (IA)	☐	☐	☐
l. Changements dans l'organisation du travail liés à l'intelligence artificielle (IA) (Automatisation de certaines tâches, création ou suppression de certaines fonctions ...)	☐	☐	☐
m. Changements importants visant à réduire les impacts environnementaux de l'activité de l'établissement (énergie, procédés de production, transports, logistique, déchets...)	☐	☐	☐

Si établissement de la Fonction publique ➔ **Aller en F13**

F12 Cet établissement... *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Exerce en franchise, appartient à un réseau d'enseignes ☐
2. Est lié à un groupement *(GIE-groupement d'intérêt économique, association d'entreprises, centrale d'achat, concession, etc.)* ☐
3. Appartient à un groupe français ☐
4. Appartient à un groupe international ☐
5. Est totalement indépendant ☐
6. *Ne sait pas* ☐

F13 L'entreprise ou organisme de la fonction publique a-t-elle/il d'autres établissements... *(Voir notice)*

a. dans le département ou les départements voisins ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

b. ailleurs en France ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

c. à l'étranger ?

1. Oui ☐
2. Non ☐

Si secteur privé et cet établissement est le seul établissement ou le siège de l'entreprise *(voir notice)* ➔ **Aller en Conclusion**

F14 L'autonomie de décision de cet établissement par rapport au service de tutelle, au siège, au groupe ou à un autre établissement de l'entreprise, est-elle très importante, assez importante ou peu ou pas importante en matière...

	Très importante	Assez importante	Peu ou pas importante	*Ne sait pas*
a. d'investissement ?	☐	☐	☐	☐
b. de gestion des emplois *(embauches, nombre de postes à pourvoir, licenciements)* ?	☐	☐	☐	☐
c. d'évolution des salaires et de distribution de primes ?	☐	☐	☐	☐
d. d'organisation du temps de travail ?	☐	☐	☐	☐
e. de politique en matière de parentalité ?	☐	☐	☐	☐

G – Conclusion

G1 Selon la politique de votre établissement, un employeur doit-il aider les salariés / agents à concilier leur travail avec leur vie familiale ?

1. Oui, absolument ☐
2. Oui, dans certains cas ☐
3. Non, ce n'est pas son rôle ➔ **Aller en G3** ☐

G2 Si oui, pourquoi ? *(Trois réponses possibles maximum, numérotées de 1 à 3 par ordre de priorité)*

1. Attirer et/ou fidéliser les salariés / agents... ☐
2. Améliorer la productivité et performance... ☐
3. Réduire l'absentéisme ☐
4. Servir l'image de l'entreprise/l'organisme... ☐
5. Favoriser le bien-être des salariés / agents, réduire leur stress ☐
6. Favoriser l'emploi et les carrières des femmes... ☐
7. Permettre aux hommes de s'impliquer dans la parentalité ☐
8. Autre, *préciser* _____ ☐

G3 Dans un établissement comme le vôtre, certaines nouvelles mesures pourraient-elles aider les salariés / agents à mieux concilier travail et vie familiale ?

1. Oui ☐
2. Non ➔ **Aller en H** ☐
9. *Ne sait pas* ➔ **Aller en H** ☐

G4 Lesquelles ?

G5 Pourquoi ne sont-elles pas mises en place ? *(Trois réponses possibles maximum, numérotées de 1 à 3 par ordre de priorité)*

1. Le coût est trop élevé, manque de ressources financières ☐
2. C'est complexe à mettre en œuvre ☐
3. Cela prend du temps à mettre en œuvre ☐
4. Il n'y a personne pour s'en occuper ☐
5. Il n'y a pas de demande ☐
6. Ce n'est pas le rôle de l'entreprise ☐

H – Personne répondant à ce questionnaire

H1 **Vous-êtes**

1. Un homme ☐
2. Une femme ☐

H2 **Fonction actuelle dans l'entreprise ou l'établissement :**

1. Directeur(trice) de l'établissement, gérant(e) ou adjoint(e)..... ☐
2. Directeur(trice) des ressources humaines, du service du personnel ou adjoint(e) ☐
3. Responsable administratif..... ☐
4. Membre de la direction/service du personnel ☐
5. Autre, *préciser* _____

 _____ ☐

H3 **Depuis combien de temps travaillez-vous dans cet établissement ?**

1. Moins de 2 ans..... ☐
2. De 2 à 5 ans..... ☐
3. Plus de 5 ans ☐

H4 **Afin de vous envoyer les résultats de l'étude et de pouvoir vous recontacter, nous avons besoin de recueillir vos coordonnées. Celles-ci resteront confidentielles et ne serviront qu'à reprendre contact. Pouvez-vous compléter les informations suivantes :** *(Voir notice)*

Nom :	
Prénom :	
Téléphone :	
E-mail :	@

➢ Nous vous remercions vivement d'avoir répondu à ce questionnaire ➢

◆◆◆

Ce questionnaire doit être retourné, dûment rempli à l'adresse suivante :

INED
Service des enquêtes
9 cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cédex

✉ : famemp.ve@ined.fr

Notice explicative enquête Familles et employeurs

Remarques générales :

Afin de faciliter l'exploitation de votre questionnaire, merci de remplir le questionnaire le plus lisiblement possible, de cocher dans les cases à remplir et de ne pas dépasser les zones prévues.

Si vous ne connaissez pas la réponse, noter 99 plutôt que de passer la question. Lorsqu'un effectif demandé est nul, noter 0.

Question 6

Font partie du « secteur public ou nationalisé » les entreprises chargées de la gestion d'un service public (SNCF, La Poste, EDF, société de transport scolaire…). Y appartiennent également :

- les entreprises dans lesquelles l'Etat détient directement et majoritairement le contrôle des organes délibérants ;
- les entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation directe mais non majoritaire, conjointement avec d'autres organismes du secteur public,
- les filiales d'entreprises publiques.

Question A2

Le forfait en jours est une façon de définir la durée du travail à accomplir par un nombre de jours (au plus 218 jours par an) plutôt que par un nombre d'heures. Y sont éligibles les cadres ou les salariés non-cadres qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps.

Question A6

Un fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) peut être autorisé, à sa demande, à travailler à temps partiel pour différents motifs. Lorsque le motif est un des suivants, le temps partiel est « de droit » c'est-à-dire que l'administration ne peut pas refuser cette demande : enfant de moins de 3 ans, soin à un proche (époux, enfant à charge ou ascendant) atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave, handicap de l'agent relevant de l'obligation d'emploi.

Questions C8 et C9

Le congé supplémentaire de naissance, créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, octroie 1 à 2 mois de congé indemnisé à chaque parent, qui s'ajoutent aux congés existants (maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption). Il vient les compléter pour offrir davantage de temps aux familles pendant les premiers mois de vie de l'enfant.

Les parents peuvent le prendre en même temps ou en alternance, et le fractionner s'ils le souhaitent en 2 périodes d'1 mois. Il s'agit d'un droit individuel et personnel, non transférable d'un parent à l'autre. Chaque parent dispose de son propre droit.

Il concerne les parents d'un enfant : né ou adopté à compter du 1er janvier 2026 ; ou dont la naissance était prévue à cette date.

Question C10

L'indemnité journalière versée pendant le congé de paternité répond aux mêmes critères que l'indemnité journalière versée aux mères pendant leur congé de maternité. En cas de salaire dépassant le plafond de la sécurité sociale (XXX € au 1/01/2027), l'employeur peut verser une indemnisation complémentaire.

Dans le secteur privé, le congé supplémentaire de naissance est pris en charge par la Sécurité sociale sous la forme d'indemnités journalières de naissance, permettant un maintien partiel des revenus. Le taux d'indemnisation s'élève, pour les salariés, à :

- **70 %** du salaire plafonné* le 1er mois ;
- **60 %** du salaire plafonné* le 2e mois.

*Le salaire pris en compte est plafonné au niveau du plafond de la Sécurité sociale (4 005 € en 2026) et calculé sur la base des 3 derniers mois de salaire précédant le congé.

Question C13

Lorsqu'une salariée est de retour d'un congé de maternité, elle doit bénéficier d'un rattrapage salarial donc d'une rémunération majorée :

- des augmentations générales perçues par les salariés pendant son congé de maternité ;
- de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant le congé de maternité par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle ;
- ou à défaut de la moyenne des augmentations individuelles dans l'entreprise.

Question C14

Le congé de proche aidant (CPA) permet de s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Ce congé est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée) et pour une durée limitée.

Le congé de présence parentale (CPP) permet au salarié / agent de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Le salarié / agent bénéficie d'une réserve de jours de congés, qu'il utilise en fonction de ses besoins.

Question C15

Dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (AMP), des autorisations d'absence sont accordées à tout salarié pour se rendre aux actes médicaux nécessaires pour chaque protocole du parcours de l'AMP. Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et pour l'ancienneté. Elles ne doivent pas entraîner une baisse de la rémunération.

Tout salarié qui vit en couple avec la personne bénéficiant d'une AMP a également droit à une autorisation d'absence pour se rendre à 3 de ces examens médicaux, pour chaque protocole du parcours de l'AMP.

Question E4

Les contrats prévoyance couvrent les risques tels que l'incapacité-invalidité, le décès, la dépendance ou les arrêts de travail

Question E10

Le crédit d'impôt "famille" est destiné aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel pour :

- les dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés de l'entreprise ;
 - dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'une halte-garderie et d'une crèche, exploitée soit directement par l'entreprise, soit selon un mode inter-entreprises, et assurant l'accueil des enfants de moins de 3 ans des salariés de l'entreprise;
 - versements effectués directement par l'entreprise, en contrepartie de prestations d'accueil des enfants à charge de moins de 3 ans de ses salariés, au profit d'organismes publics ou privés exploitant une crèche ou une halte-garderie**,** la participation financière de l'entreprise devant être proportionnelle au service rendu par l'établissement d'accueil ;
- les dépenses liées à l'aide financière versée par l'entreprise et destinée à financer des services à la personne, sous forme de CESU par exemple.

Question F1 et F2

Compter le nombre total de personnes et non les effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre 2026.

Vous êtes un établissement du secteur privé :

Sont comptés dans les effectifs de l'établissement : les personnes en congé parental, en CDD, en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation, en contrat aidé (contrat initiative emploi, parcours emploi compétence, etc.).

Ne sont pas comptés dans les effectifs de l'établissement : les intérimaires et stagiaires.

Vous êtes un établissement du secteur public :

Sont comptés dans les effectifs de l'établissement : les fonctionnaires stagiaires, les personnes en congé parental, les agents publics non titulaires sous contrat de droit public (agents contractuels), les auxiliaires, les emplois de cabinet, les contrats d'apprentissage, les contrats aidés.

Ne sont pas comptés dans les effectifs de l'établissement : les vacataires (mensuels et horaires), stagiaires.

Question F13 et Filtre de la Partie F

Vous êtes un établissement du secteur privé :

Ne pas compter les annexes comme des établissements à part entière.

Vous êtes un établissement de la fonction publique :

Si un établissement de l'organisme dépend totalement d'un autre établissement (par exemple lycée annexe, piscine municipale, annexe de préfecture), on considère que l'établissement n'est pas le « *seul organisme de la fonction publique* ». Sont par exemple considérés comme seul organisme un hôpital de l'AP, une école, un musée, une trésorerie, etc.

Question H4

L'un des objectifs de l'enquête est d'étudier les changements au fil du temps. Aussi, nous envisageons de réinterroger dans trois ans les établissements qui ont participé. L'Ined a obtenu un avis favorable de la Cnil.

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
Service des enquêtes
9 cours des Humanités
CS 50004
93322 Aubervilliers cedex

Enquête longitudinale FAMILLES ET EMPLOYEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

STATISTIQUE PUBLIQUE

[redacted]

Votre contact : famemp.ve@ined.fr
Référence : LA[redacted]
SIRET : [redacted]

Objet : Enquête Familles et Employeurs

Aubervilliers, le 27 septembre 2024

Madame, Monsieur,

L'Institut national d'études démographiques (Ined), organisme de recherche public, réalise une **enquête statistique obligatoire** sur les **liens entre la vie professionnelle et privée** auprès de salariés et de leur établissement employeur.

Un(e) salarié(e) de votre établissement a participé au volet Individus de l'enquête. Je sollicite votre participation car il est indispensable de connaître les **pratiques des établissements** en termes d'articulation des temps de vie. Le questionnaire porte sur les horaires de travail, le télétravail, les droits à congés, la gestion du personnel, et les politiques sociales.

Je vous invite à répondre au questionnaire **avant le 18 octobre**. Je suis conscient que votre temps est précieux. De ce fait, nous avons conçu un questionnaire en ligne permettant une réponse aussi rapide que possible, de 30 minutes environ.

PARTICIPER

Connectez-vous au site internet sécurisé : https://participer.web.ined.fr/442862
Entrez votre code d'accès : [redacted]
Vous pouvez télécharger le questionnaire pour le visualiser, et faire appel ponctuellement à d'autres personnes de votre établissement pour répondre si des informations relèvent d'autres services que le vôtre.

Cette enquête a été conçue par des chercheurs spécialistes du sujet. Elle a reçu le **label d'intérêt général et de qualité statistique** par le Conseil national de l'information statistique et revêt un caractère **obligatoire.** L'objectif de cette enquête est purement statistique, son traitement sera strictement confidentiel.

Afin de prendre en compte la diversité des situations et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est essentiel que vous répondiez à cette enquête.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'étude **https://famemp.site.ined.fr**, nous contacter par mail à famemp.ve@ined.fr.

En vous remerciant pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Clanché
Directeur de l'Ined

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Elle a obtenu le visa n° 2023X042AU du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, valable pour 2024 – Arrêté en date du 07/11/2023.
Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.|
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier pseudonymisé, qui ne permettra pas l'identification directe de votre établissement, sera mis à disposition à la communauté scientifique sur demande et après autorisation des utilisateurs.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n ° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peut être exercé, par mail, auprès de l'équipe à famemp.ve@ined.fr. Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : dpd@ined.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
Service des enquêtes
9 cours des Humanités
CS 50004
93322 Aubervilliers cedex

Enquête longitudinale FAMILLES ET EMPLOYEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

STATISTIQUE PUBLIQUE

Votre contact : famemp.ve@ined.fr
Référence : LR
SIRET :

Objet : Enquête Familles et Employeurs

RAPPEL

Aubervilliers, le 10 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu il y a environ 15 jours un courrier vous invitant à participer à une enquête statistique obligatoire sur les liens entre la vie professionnelle et privée, réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), organisme de recherche public. Votre établissement a été sélectionné car un salarié de votre établissement a participé au premier volet de l'enquête.

Si vous avez déjà répondu au questionnaire, veuillez recevoir mes remerciements chaleureux et ne pas tenir compte de ce courrier.

Dans le cas contraire, je vous prie de remplir avant le 18 octobre le questionnaire par Internet selon les modalités précisées ci-dessous. Cette enquête, qui dure environ 30 minutes, est obligatoire ; elle a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Je sollicite votre participation car il est indispensable de connaître les pratiques des établissements en termes d'articulation des temps de vie. Le questionnaire porte sur les horaires de travail, le télétravail, les droits à congés, la gestion du personnel, et les politiques sociales.

PARTICIPER

Connectez-vous au site internet sécurisé : https://participer.web.ined.fr/442862
Entrez votre code d'accès :
Vous pouvez télécharger le questionnaire pour le visualiser, et faire appel ponctuellement à d'autres personnes de votre établissement pour répondre si des informations relèvent d'autres services que le vôtre.

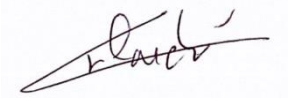
Afin de prendre en compte la diversité des situations et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est essentiel que vous répondiez à cette enquête.

L'objectif de cette enquête est purement statistique, son traitement sera strictement confidentiel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'étude https://famemp.site.ined.fr, nous contacter par mail à famemp.ve@ined.fr.

En vous remerciant pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Clanché
Directeur de l'Ined



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Elle a obtenu le visa n° 2023X042AU du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, valable pour 2024 – Arrêté en date du 07/11/2023.
Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier pseudonymisé, qui ne permettra pas l'identification directe de votre établissement, sera mis à disposition à la communauté scientifique sur demande et après autorisation des utilisateurs.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n ° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peut être exercé, par mail, auprès de l'équipe à famemp.ve@ined.fr. Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : dpd@ined.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
Service des enquêtes
9 cours des Humanités
CS 50004
93322 Aubervilliers cedex

Enquête longitudinale FAMILLES ET EMPLOYEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

STATISTIQUE PUBLIQUE

[redacted]

Votre contact : famemp.ve@ined.fr
Référence : LMD [redacted]
SIRET : [redacted]

Objet : Enquête Familles et Employeurs

MISE EN DEMEURE

Aubervilliers, le 13 novembre 2024

Mme la Directrice, M. le Directeur de l'établissement,

Malgré ma dernière relance en date du 10 octobre invitant votre établissement à participer à une enquête statistique obligatoire sur les liens entre la vie professionnelle et privée, et sauf erreur de ma part, la réponse de votre établissement n'est pas encore parvenue à mes services.

Si votre établissement a déjà répondu au questionnaire, veuillez recevoir mes remerciements chaleureux et ne pas tenir compte de ce courrier.

Dans le cas contraire, les dispositions légales m'amènent à vous mettre en demeure de compléter le questionnaire par Internet, selon les modalités précisées ci-dessous, avant le 6 décembre 2024.

En cas de défaut de réponse dans le délai imparti, votre dossier sera examiné par le Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires du Conseil national de l'information statistique (Cnis), conformément à la loi de 1951 sur l'obligation en matière de statistique.

PARTICIPER

Connectez-vous au site internet sécurisé : https://participer.web.ined.fr/**442862**
Entrez votre code d'accès : [redacted]
Si vous préférez, vous pouvez répondre sur un questionnaire téléchargeable sur la page d'accueil du site internet et le retourner scanné par mail à famemp.ve@ined.fr ou à l'adresse : INED - Service des enquêtes, 9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex

[redacted]

Cette enquête a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique par le Cnis et revêt un caractère obligatoire. Afin de prendre en compte la diversité des situations et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est essentiel que vous répondiez à cette enquête.

L'objectif de cette enquête est purement statistique, son traitement sera strictement confidentiel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'étude https://famemp.site.ined.fr, nous contacter par mail à famemp.ve@ined.fr.

En vous remerciant pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Clanché
Directeur de l'Ined

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Elle a obtenu le visa n° 2023X042AU du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, valable pour 2024 – Arrêté en date du 07/11/2023.
Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.|
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier pseudonymisé, qui ne permettra pas l'identification directe de votre établissement, sera mis à disposition à la communauté scientifique sur demande et après autorisation des utilisateurs.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n ° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peut être exercé, par mail, auprès de l'équipe à famemp.ve@ined.fr. Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : dpd@ined.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
Service des enquêtes
9 cours des Humanités
CS 50004
93322 Aubervilliers cedex

Enquête longitudinale FAMILLES ET EMPLOYEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

STATISTIQUE PUBLIQUE

Votre contact : famemp.ve@ined.fr
Référence : LMD[redacted]
SIRET [redacted]

Déposé le : 05.12.2024

[redacted]

Objet : Enquête Familles et Employeurs

CONSTAT DE NON RÉPONSE

Aubervilliers, le 05 décembre 2024

Mme la Directrice, M. le Directeur de l'établissement,

Ma lettre de mise en demeure du 13 novembre étant restée sans suite, je dois aujourd'hui établir à votre encontre le constat de défaut de réponse à l'enquête statistique obligatoire portant sur les liens entre la vie professionnelle et privée dans votre établissement.

Si vous venez de procéder à la transmission de votre réponse, je vous prie de ne pas tenir compte de ce courrier.

À défaut, je vous prie de remplir le questionnaire par Internet, selon les modalités précisées ci-dessous, avant le 20 décembre dernier délai. A l'expiration de ce délai, votre dossier sera transmis pour examen au Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires du Conseil national de l'information statistique (Cnis), conformément à la loi.

PARTICIPER

Connectez-vous au site internet sécurisé : https://participer.web.ined.fr/**442862**
Entrez votre code [redacted]
Si vous préférez, vous pouvez répondre sur un questionnaire téléchargeable sur la page d'accueil du site internet et nous le retourner scanné par mail à famemp.ve@ined.fr ou à l'adresse : INED - Service des enquêtes, 9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.
Vous pouvez faire appel ponctuellement à d'autres personnes de votre établissement pour répondre si des informations relèvent d'autres services que le vôtre.

L'objectif de cette enquête est purement statistique, son traitement sera strictement confidentiel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'étude https://famemp.site.ined.fr, nous contacter par mail à famemp.ve@ined.fr.

En vous remerciant pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Clanché
Directeur de l'Ined

2542650027690001210101

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Elle a obtenu le visa n° 2023X042AU du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, valable pour 2024 – Arrêté en date du 07/11/2023.
Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier pseudonymisé, qui ne permettra pas l'identification directe de votre établissement, sera mis à disposition à la communauté scientifique sur demande et après autorisation des utilisateurs.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n ° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peut être exercé, par mail, auprès de l'équipe à famemp.ve@ined.fr. Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : dpd@ined.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

Enquête

FAMILLES ET EMPLOYEURS



POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Cette étude permettra de mieux comprendre ce qui facilite ou au contraire complique les équilibres entre vie professionnelle et vie familiale ou privée. Il s'agit de mieux connaître les pratiques des établissements. La dernière enquête auprès des établissements en ce domaine a été menée en 2005. Depuis les organisations du travail, comme les vies privées, ont beaucoup évolué.

Voici quelques exemples de questions auxquelles cette enquête permettra de répondre.

- Les situations familiales des salariés ou agents sont-elles connues par les établissements ? Dans quelle mesure en tiennent-ils compte pour l'organisation du travail ?
- Les établissements ont-ils un rôle à jouer pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ? Quelles sont vos contraintes ?
- Quel est l'effet du télétravail sur la qualité de vie au travail des salariés ou agents ? sur leur temps de travail ?
- La prise en compte des contraintes familiales des salariés dans l'établissement permet-elle de diminuer l'absentéisme ? d'améliorer la productivité ? de fidéliser les salariés ?
- Comment le télétravail est-il organisé ?
- Quelles mesures les entreprises et administrations mettent-elles actuellement en place ? Quelles sont les plus efficaces sur le bien-être des salariés ?

➤ PAR QUI EST RÉALISÉ CETTE ENQUÊTE ?

L'Institut national d'études démographiques (Ined) est responsable des objectifs de l'enquête et de sa mise en oeuvre. L'Ined produit de la recherche sur les naissances, les décès, les unions, les séparations, les migrations, l'état de santé, etc. L'Ined produit de nombreuses enquêtes de recherche, dont les résultats sont largement diffusés et utilisés par les journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, administrations ou particuliers.

➤ QUI A CONÇU LE QUESTIONNAIRE ?

Un groupe de pilotage réunissant l'Ined, l'Insee, la Cnaf, des chercheurs spécialistes du sujet, plusieurs Ministères (travail, solidarité et santé) et organisations professionnelles, associations et observatoires (MEDEF, CFDT, CGT, ANACT, UNAF, Observatoire de la QVT, Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises).

➤ COMMENT VOTRE ÉTABLISSEMENT A-T-IL ÉTÉ CHOISI ?

Plus de 40 000 personnes ont participé au volet individu de l'enquête. Nous interrogeons ensuite l'établissement dans lequel elles travaillent car avoir des informations sur l'organisation du travail dans les établissements est indispensable pour comprendre la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ou privée. Il est prévu d'étudier l'évolution des situations en interrogeant à nouveau les personnes ayant répondu dans quelques années.

➤ QUI DOIT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE ?

Le service du personnel (DRH, s'il y en a un dans l'établissement) doit répondre ou à défaut, le responsable de l'établissement.

➤ EST-IL OBLIGATOIRE DE RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?

Oui, il est obligatoire de répondre à cette enquête. Le Conseil National de l'Information Statistique, au sein duquel siègent les organisations professionnelles, lui a attribué l'avis d'opportunité, le label d'intérêt général et le caractère obligatoire.

Chaque réponse compte ! Pour saisir la diversité des situations, faire avancer les connaissances sur les entreprises et l'action publique et assurer la qualité statistique des résultats, il est essentiel que votre établissement réponde à cette enquête.

Nous savons que votre temps est précieux. Pour vous permettre une réponse aussi rapide que possible, seules les informations indispensables vous sont demandées. L'Ined les complètera avec des données administratives.

Nous nous engageons à vous communiquer, dès leur parution, les premiers résultats de l'enquête.

➤ COMMENT RÉPONDRE ?

Vous pouvez répondre en ligne en vous connectant sur le site internet sécurisé de l'enquête : **https://participer.web.ined.fr/442862** avec l'identifiant individuel qui figure dans le courrier joint. Vous pourrez télécharger vos réponses à la fin du questionnaire.

Si vous préférez répondre sur un questionnaire papier, vous pouvez l'imprimer ou nous demander de vous l'envoyer.

➤ *Vous n'avez pas le temps de répondre aux enquêtes ?*

Ce questionnaire a été conçu de façon à vous prendre un minimum de temps, environ 30 minutes ; seules les informations essentielles, qui ne sont pas disponibles ailleurs, vous sont demandées.

➤ *Cela concerne-t-il l'établissement, le siège ou l'administration de tutelle ?*

Cette enquête concerne l'organisation du travail au quotidien, donc l'établissement, même si les décisions ne sont pas toujours prises à ce niveau. Vous ne devez donc pas transmettre le questionnaire à votre siège, établissement de tutelle ou à un autre établissement.

➤ *Cela concerne-t-il tous les secteurs d'activité ?*

Oui. Chaque secteur d'activité est particulier : tenir compte de cette diversité est essentiel pour la représentativité de l'enquête.

➤ *Cela concerne-t-il aussi la fonction publique ?*

Oui. C'est une des rares enquêtes qui concerne tous les employeurs, publics comme privés. Elle donnera par exemple des résultats sur les modes d'organisation du travail des entreprises, des commerces, des associations, des mairies, des écoles...

➤ *Vous pensez que votre établissement est trop particulier ?*

Justement, si votre établissement est spécifique, et ne vous paraît pas représentatif de votre secteur, il est important de répondre à l'enquête pour que les résultats tiennent compte de la diversité des modes de gestion des ressources humaines en France.

CHAQUE RÉPONSE COMPTE !

➤ QUE DEVIENNENT LES DONNÉES COLLECTÉES ?

Les réponses aux enquêtes de l'Ined sont traitées de façon strictement confidentielle, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques à des fins de recherche scientifique, conformément à la loi. Elles pourront être complétées par appariement avec des données administratives auxquelles l'Ined a accès.

Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier qui ne permettra pas votre identification directe sera mis à disposition de la communauté scientifique sur demande et après autorisation des concepteurs.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant. Ces droits peuvent être exercés, par mail, auprès de l'équipe à **famemp.ve@ined.fr**. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : **dpd@ined.fr.** Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

➤ CONTACT ET INFORMATIONS

famemp.ve@ined.fr

Enquête FamEmp
INED, 9 cours des Humanités, CS 50004,
93322 Aubervilliers Cedex

famemp.site.ined.fr

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

FamEmp
ENQUÊTE LONGITUDINALE
Familles et Employeurs

MERCI
DE VOTRE PARTICIPATION !

FRANCE 2030 · ALLOCATIONS FAMILIALES Caisse nationale · Drees DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES · Dares Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public · FRANCE STRATÉGIE ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER. · PARIS · CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie